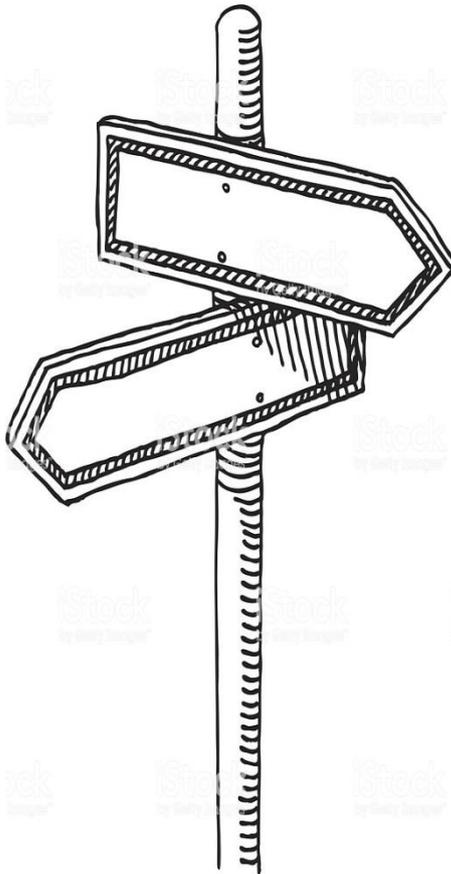


Les stages et le projet technique en BTS Métiers de l'eau.

Le choix du stage :

Le référentiel indique que « Les stages se déroulent dans les structures relevant des secteurs d'activités du technicien supérieur Métiers de l'eau »

« Le secteur de l'eau regroupe toutes les activités du cycle de l'eau, depuis le captage jusqu'au rejet dans le milieu naturel en tenant compte des contraintes réglementaires et environnementales. Les principales activités sont :



- ✚ Les études d'environnement et d'ingénierie de procédés et de conception d'installations
- ✚ Les forages ou captage, le transport, le stockage ;
- ✚ La conception et la construction d'installations de dépollution, de traitement pour la production d'eau potable et d'eau de process.
- ✚ La construction de matériels destinés aux industries et entreprises du cycle de l'eau ;
- ✚ Le traitement, le transport et la distribution de l'eau destinée à la consommation ;
- ✚ Le traitement, le transport et la distribution de l'eau sur sites industriels ;
- ✚ La collecte, le transport et le traitement des eaux usées et des eaux pluviales ;
- ✚ La construction d'équipements d'assainissement non collectif ;
- ✚ L'utilisation de l'eau non potable dans l'habitat. »

Le calendrier du déroulement des stages

Mois	Première année de STS											Vacan- -ces		Deuxième année de STS										
	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6		
Activités	Recherche de stage Accompagnement Personnalisé													Tutorat de projet technique						6 semaines de stage		Tutorat de projet technique		Examen
	7 semaines de stage																			6 semaines de stage				

Les objectifs des deux stages :



Le stage de première année d'une durée de 7 semaines permet **la découverte** de la structure d'accueil, la **participation aux activités** et **l'identification du projet** technique qui sera confié en deuxième année.

Le stage de deuxième année de 6 semaines permet de **mettre en œuvre le projet technique**. Il se fait dans un **contexte professionnel réel** et prend en compte la **dimension qualité sécurité environnement(QSE)**. L'étudiant tient un cahier de bord.

Un rapport de 20 pages maximum (hors annexes), est rédigé. Il décrit le conteste scientifique, technologique, économique et managérial et intègre la dimension QSE. Il est soutenu devant un jury au mois de juin de la deuxième année.